

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg - Robert Schuman

A.Gt 04-02-2002

M.B. 05-04-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg - Robert Schuman, pour une durée de cinq ans, en tant que représentants des milieux sociaux, les personnes suivantes :

- présentées par les organisations syndicales interprofessionnelles :

M. Francis Steifer (FGTB);

M. Guy Mathieu (CSC);

- présentées par des organisations patronales :

Mme Marcelle Grevesse-Devroey (UWE);

M. Victor Billion (UWE).

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de la rentrée académique 2001-2002.

